

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous avons constaté une fois de plus qu'il n'y a nullement lieu de se décourager chez nous, qu'il importe d'aller toujours de l'avant, en restant ce que nous sommes et en subordonnant nos efforts aux conditions de notre pays, de notre terrain, et à nos circonstances.

Colonel WILDBOLZ.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Changement de commandement. — † Le colonel William de Crousaz. — Prévisions budgétaires. — Les exercices du landsturm. — Complément de matériel de corps. — Transformation de l'artillerie de campagne. — Les ateliers de Thoune. — A la caserne de Thoune.

Une mauvaise nouvelle. M. le colonel divisionnaire de la Rive a été obligé de demander un congé pour raison de santé. Il ne commandera pas sa division aux manœuvres d'automne. C'est une nouvelle mutation dans notre 1^{er} corps d'armée, qui en a eu cette année-ci sa trop large part. Nous faisons des vœux sincères pour que l'état de santé du chef de notre 1^{re} division s'améliore promptement.

M. le colonel Geilinger, commandant des fortifications de St-Maurice, remplacera, pour les manœuvres, M. le colonel divisionnaire de la Rive. D'autre part, le commandement de la division dite de manœuvres a été confié à M. le colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie.

Cette division sera composée des 6^e et 10^e brigades d'infanterie, des bataillons de carabiniers 3 et 5, de la brigade de cavalerie IV et du 10^e régiment d'artillerie de campagne. Elle opérera sa concentration le 11 septembre pour entrer en ligne dès le soir, et participera aux grandes manœuvres pendant les journées du 12 et du 13 septembre.

Une autre mauvaise nouvelle, nouvelle particulièrement triste, a été celle de la mort du colonel William de Crousaz, instructeur d'arrondissement de la III^e division. Il est mort le 1^{er} juillet à l'hôpital du Salem, à Berne, à la suite d'une opération nécessitée par l'existence d'une tumeur près des reins.

Le 4 juillet, les honneurs militaires lui ont été rendus à Berne, puis à

Lausanne où le corps a été transporté pour être enterré dans le cimetière de La Sallaz. Un nombreux cortège d'officiers a suivi le char mortuaire et accompagné la famille. Les colonels Wassmer, instructeur d'arrondissement; Pingoud, Bourgoz et Nicolet tenaient les cordons du poêle. Les salves réglementaires ont été tirées par la compagnie des cadres du 3^e détachement de recrues.

Pour marquer les sentiments qui ont accueilli l'annonce de cette mort aussi bien que pour retracer la carrière toute de travail, d'activité et de dévouement du défunt, nous ne pouvons que reproduire les paroles prononcées sur la tombe par M. le colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie :

Messieurs,
Chers camarades,

Le colonel de Crousaz, que nous accompagnons à sa dernière demeure, a passé les trente dernières années de sa vie au service de la Confédération. Sur sa tombe prête à se fermer, nous ne saurions mieux faire son éloge qu'en évoquant le souvenir de sa carrière militaire si bien remplie.

William de Crousaz est né en 1839 en Allemagne et a été élevé dans la principauté de Hohenzollern où son père occupait une charge à la cour. De bonne heure, il entra au corps des cadets, qu'il quitta en 1855 pour le régiment des grenadiers de la garde François-Joseph, en garnison à Berlin. C'est là qu'il devint officier.

L'affaire de Neuchâtel survenue l'année suivante, l'obligea à prendre un congé pour éviter de servir contre son pays d'origine.

En 1860, il quitta définitivement le service de la Prusse pour revenir en Suisse où il devait, jusqu'à sa mort, rester fidèle à la carrière des armes.

En 1863 nous le trouvons au rassemblement de troupes de la Haute-Argovie comme adjudant de brigade. Il était à cette époque premier lieutenant dans l'état-major fédéral.

Toujours comme adjudant de brigade il participa en octobre 1864 à l'occupation de Genève.

En 1871 il fait le service d'occupation de la frontière en qualité d'adjudant à l'état-major de la 7^e brigade et dès cette même année il fonctionne comme instructeur dans les écoles d'officiers qui, à cette époque, étaient encore concentrées à Thoune et dirigées par les colonels Hofstetter, Stadler et Wieland.

Mais ses fonctions d'instructeur ne deviennent permanentes que sous le régime de l'organisation militaire de 1874.

De 1875 à 1885 il réside à Colombier comme instructeur de 1^{re} classe de la 2^e division. C'est dans cette période (en 1882) que se placent son incorporation définitive dans l'infanterie avec promotion au grade de colonel, ainsi que sa mission aux manœuvres françaises de 1883 à Gray.

La fin de l'année 1885 marque son avancement aux fonctions si importantes d'instructeur d'arrondissement. Il les remplit d'abord à Aarau, dans la 5^e division, puis à partir de 1895, dans la 3^e division, à Berne où il est mort.

C'est dans ces postes entourés de responsabilités et d'écueils que le colonel de Crousaz a eu l'occasion de faire apprécier de tous son haut mérite.

Etranger aux luttes politiques, et militaire avant tout, il possédait en revanche le tact et le savoir-faire si utile à un instructeur de division appelé à concilier l'idée nationale avec le groupement des troupes par cantons, et l'unité de l'armée avec la multiplicité et la rapide succession des écoles militaires.

Parlant avec une égale élégance le français et l'allemand, le colonel de Crousaz professait les sciences militaires avec la même facilité à Colombier, à Thoune, à Aarau ou à Berne.

Partout l'amabilité et l'ouverture de son caractère lui ménageaient un accueil favorable. Sans rien rabattre des exigences militaires, il savait en atténuer les rrigueurs.

Il a rendu à notre armée et spécialement à l'infanterie des services dont ses élèves, ses camarades et ses chefs, lui sont pareillement reconnaissants.

Tous, nous comptions le conserver encore longtemps, car personne ne portait plus allègrement que lui ses 60 ans. Autant que martiale, sa figure était pleine de santé et semblait lui garantir encore une longue activité. Mais en quelques mois, cette belle nature s'est effondrée, et voilà que nous sommes réduits à pleurer l'excellent camarade dont je vous ai esquissé la vie laborieuse et si utile au pays.

Puisse son souvenir vivre parmi nous et nous garder aussi profondément attachés au devoir militaire que le fut toujours le colonel de Crousaz.

Les paroles de M. le colonel Isler ont trouvé un profond écho dans tous les cœurs.

— Le message du Conseil fédéral sur la situation financière de la Confédération sera discuté dans la prochaine session des Chambres fédérales. Il faut s'attendre à voir un débat particulièrement serré au sujet des dépenses de l'armée. Le budget militaire est volontiers, dans les heures de crise, la tête de Turc sur laquelle s'acharne un Parlement soucieux du maintien de sa popularité électorale. La situation se complique de l'impossibilité où s'est trouvée jusqu'à présent la Confédération d'assurer les ressources nécessaires à l'institution projetée des assurances maladie et accidents. Elles absorberaient une somme annuelle de sept à huit millions de francs que les « assureurs » les plus convaincus ne craignaient pas de demander au budget de la guerre. Certaines menaces d'initiative populaire ont déjà surgi de ces cotés-là.

Le Département militaire répond qu'il est inutile de songer à aucune réduction un peu sensible de ses dépenses. Le seul chapitre dont les chiffres soient assez importants pour donner une satisfaction effective aux partisans des réductions serait celui de l'instruction ; or, de tous les chapitres du budget militaire, celui-là se prête le moins aux économies. Supprimera-t-on les cours d'état-major institués depuis 1874 ? Ce serait ramener ce corps si important à l'insuffisance où il était avant cette date. Retranchera-t-on certaines écoles centrales ? Ce sont les seules où nos officiers des diverses armes soient appelés à travailler en commun ; elles sont donc indispensables.

Peut-être demandera-t-on la diminution du nombre des classes d'âge appelées aux cours de répétition ? On obtiendrait, en effet, par ce moyen, 240000 francs environ par classe d'âge de l'infanterie dispensée. Mais cette économie serait payée trop cher par le déchet d'instruction qui en résulterait, aussi bien pour notre élite que pour la landwehr I. Il est déjà regrettable, au point de vue de l'habitude que devraient prendre les officiers de manier leur effectif de guerre au complet, de n'appeler que dix classes d'âge sur douze ; il ne faut pas exagérer encore cet inconvénient, en n'appelant plus que neuf ou même huit classes d'âge.

Pas question non plus de diminuer le recrutement. Ce serait d'ailleurs contraire à toutes nos traditions. Le service militaire personnel n'est pas seulement un devoir chez nous, c'est un droit. On ne saurait l'enlever aux citoyens en faveur desquels notre organisation militaire l'a expressément consacré.

Le Département militaire n'admet pas même, — nous l'avons relevé déjà dans notre dernière chronique — la suppression des exercices du landsturm. C'est aller un peu loin, nous semble-t-il, et ses arguments ne nous paraissent point convaincants, tant s'en faut.

Il en a trois. Le premier est un argument par analogie. Les cours de répétition de landwehr, dit le message, ont rencontré la même opposition, peu de temps après leur création ; de nos jours, cependant, personne ne conteste plus leur utilité.

L'analogie n'est pas justifiée. Les cours de landwehr durent huit jours et sont précédés d'un cours de cadre ; les soldats qui y prennent part ont une instruction de date encore récente et sont ainsi mieux en mesure de profiter d'un service même de courte durée ; enfin ils sont encore pour la plupart à un âge où la souplesse du corps peut les servir.

Aucune de ces conditions n'est remplie par le landsturm.

D'ailleurs on a été obligé de reconnaître que la landwehr, même avec ses cours de répétition de quelques jours, n'était pas à la hauteur de sa tâche. On l'a donc sectionnée en deux bans, et l'on est généralement d'accord pour reporter sur le premier ban la charge entière de l'instruction.

Le second argument a moins de valeur encore : Les exercices du landsturm, dit le message, ont été institués par une loi ; une loi seule pourrait les supprimer. Dirait-on pas que notre parlement y regarde à une loi près !

Enfin, troisième argument : L'effet que produirait la suppression d'une institution qui suscita en Suisse et à l'étranger un si vif intérêt.

Nous croyons qu'en Suisse l'effet serait excellent et que l'étranger ne s'en préoccupera pas outre mesure. Il ne s'agit pas d'ailleurs de supprimer l'institution, mais de la simplifier en la dégageant de ce qui ne la sert pas.

Quoi qu'il en soit, les prévisions budgétaires pour l'année courante et les quatre suivantes se résument comme suit :

En 1899	Fr. 27,284,899
En 1900	» 28,778,999
En 1901	» 27,877,045
En 1902	» 27,632,025
En 1903	» 27,550,835

Il y a donc, malgré les suppressions de certaines dépenses d'un caractère accessoire, une augmentation à prévoir. Cela tient en premier lieu à l'accroissement constant de la population, dont la conséquence se fait sentir sur l'effectif du contingent annuel de recrutement. Cela tient aussi aux formations nouvelles qui exigent des dépenses de mise en train : les vélocipédistes, les mitrailleurs et les aérostiers. Cela tient enfin au complément du matériel de certains corps. Le Département militaire se propose en effet les acquisitions suivantes prévues pour la période de 1899 à 1903 :

Fourgons d'état-major pour les brigades et régiments de landwehr I.

Diverses voitures qui font encore défaut dans les bataillons de landwehr I.

40 caissons d'infanterie pour le parc de corps.

Nouveau matériel des compagnies de télégraphistes et du train des équipages de pont. L'ancien matériel sera remis aux unités de landwehr.

Voitures sanitaires de régiments pour la landwehr I.

Garnitures de fours de campagne et chars à ustensiles pour les détachements des subsistances ; pétrisseurs mécaniques.

Au Gothard, remplacement des mortiers sphériques de 12 cm. par des obusiers du même calibre et acquisition de munitions d'infanterie pour les observateurs, les mitrailleurs et les sapeurs de forteresse.

A Saint-Maurice, divers remplacements dans l'armement des forts, matériel de corps des observateurs, mitrailleurs et sapeurs de forteresse, parachèvement de l'intérieur des forts, etc.

N'omettons pas les crédits de 200,060 fr. pour chacune des années 1899 et 1900 à consacrer au matériel des compagnies de mitrailleurs à cheval et les crédits de 100,000 pendant les mêmes années pour le matériel d'aérostation.

Enfin le Département se propose d'inscrire au budget à partir de 1901 une somme annuelle de 2 millions pour la transformation de l'artillerie. Coût total: 17 à 18 millions. Le message s'exprime comme suit à ce sujet :

« Des dépenses extraordinaires et considérables seront occasionnées par l'introduction de nouveaux modèles de canons. En raison de l'urgence que présente cette question, sa réalisation ne comporte aucun délai. Vers la fin de l'année courante ou au commencement de l'année prochaine au plus tard, il y aura lieu de prendre une décision à ce sujet.

» Au surplus, la création de batteries de pièces à tir courbe s'impose, soit au moyen de la formation de nouvelles batteries, soit par la transformation de batteries existantes.

» Des essais décisifs devant être faits cette année, nous ne sommes pas encore à même de présenter une proposition à ce sujet. »

Ces essais, faits avec la batterie de campagne Krupp à tir rapide, mise à la disposition de la Confédération par l'usine d'Essen, se poursuivent activement. Le mois dernier, la batterie a été employée au cours de tir des capitaines et 1ers lieutenants, à Thoune. Elle s'est rendue à Aarberg pour exécuter près de Kallnach des tirs à grande distance. Sauf en quelques détails, les pièces se sont bien comportées. Les essais n'en continuent pas moins dans les écoles suivantes.

La munition fabriquée en Suisse et sortant de la fabrique de munitions de Thoune a donné les meilleurs résultats. Les caissons, de quatre types différents, sont également construits dans notre pays par les Ateliers fédéraux de Thoune ; ils accompagnent partout la batterie et ont donné lieu à des constatations intéressantes.

En attendant que l'adoption du nouveau canon de campagne soit chose décidée, et que les crédits en aient été votés, — ce qui amènera aux ateliers de construction de Thoune un surcroît de travail considérable, — ceux-ci ne restent pas inactifs. Ils termineront sous peu la construction de seize chariots de sapeurs (un par compagnie), plus légers et d'un paquetage plus pratique que les anciens. Ils préparent aussi, à titre d'essai, une cuisine roulante à un feu pour les mêmes compagnies de sapeurs. Cette voiture, à deux roues, sera attachée, au moyen d'un anneau d'embrelage, à une autre voiture du génie.

On a essayé une modification à la voiture de câbles des télégraphistes, en y introduisant une bobine à manivelle pour l'enroulement des câbles. A l'avant de la voiture, on a supprimé le plus gros coffre pour le remplacer par une petite cabine servant de station, ce qui permettrait d'abandonner la voiture-station.

Les ateliers construisent aussi, sur le type de la nouvelle voiture à munitions de l'infanterie, un modèle de caisson pour les compagnies de mitrailleurs à cheval.

Dans les voitures d'unité d'infanterie, le remplacement des freins Le-moine par des freins à vis ordinaires sera, à la fin de l'année, un fait accompli pour tous les corps d'armée ; à l'heure actuelle, la transformation est entièrement terminée pour les voitures des Ier, II^{me} et IV^{me} corps d'armée, et en voie d'exécution pour le III^e.

On travaille activement aussi à la fabrication des plateformes métalliques avec coins de recul destinées aux pièces de 12 cm. des forts de Saint-Maurice et du Gothard. D'autres travaux de moindre importance sont également en cours.

On le voit, les ateliers de Thoune ont de l'ouvrage. Aussi, en présence des nouveaux travaux en perspective, l'habile et distingué directeur des ateliers, M. le major Muller, prévoit la nécessité de modifier et d'améliorer quelques-unes des installations mécaniques. Jusqu'à présent, la force motrice produite par les turbines de l'Aar était distribuée dans les divers chantiers par des câbles aériens. Ce système, outre qu'il exige plusieurs chevalets porteurs des roues de transmission, occasionne une assez forte déperdition de force et une distribution difficile de celle-ci. Il serait préférable de produire sur l'Aar de l'énergie électrique et de la transporter par câbles sur les chantiers, ce qui permettrait de placer ces derniers à une plus grande distance les uns des autres. On produirait en même temps la lumière nécessaire à l'éclairage des ateliers et de leurs abords. La transformation projetée coûterait environ 300 000 fr., dépense à laquelle il faudra bien un jour se résigner.

Puisque nous parlons de Thoune, constatons qu'on ne voit toujours pas venir la construction, demandée depuis si longtemps pour les casernes, de la cantine et de réfectoires des officiers et de la troupe. Il serait pourtant temps d'en finir et de faire désarmer les aubergistes bernois qui mettent obstacle à son exécution. En attendant, pour avoir l'air de faire quelque chose aux casernes et d'améliorer le bien-être des soldats, ne s'est-on pas mis en tête de revêtir de boiseries les parois des chambres de soldats ! Et voilà comment on entend faire la guerre aux insectes et aux microbes et comment on prétend maintenir dans une de nos principales casernes l'hygiène et la propreté !

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le général Rohne en disponibilité. — Nos nouveaux inspecteurs. — Exercices des aérostiers. — Une lampe-projecteur à acétylène. — Ce que le Ministère de la Guerre exposera à Paris en 1900. — Un train de pigeons-voyageurs. — Essais de mitrailleuses Maxim. — La nouvelle ordonnance sur l'habillement des officiers. — Manœuvres de fortresse à Thionville. — Suppression des bagages d'officiers aux manœuvres. — Une rectification.

De nombreuses mutations ont eu lieu vers le 10 du mois passé. Parmi les généraux mis en disponibilité, nous citerons d'abord le général *H. Rohne*, l'excellent artilleur, qui a terminé sa carrière militaire comme gouverneur de la place forte de Thorn. Rohne s'est fait connaître par ses études sur l'art du tir, la balistique et la tactique de l'artillerie de campagnes. Je vous ai parlé de ces dernières publications, notamment de ses « Nouvelles études sur l'effet du fusil d'infanterie » (voir la livraison d'août 1898).

Rohne vient de publier une nouvelle édition — la première avait paru en 1895 — de son traité sur le « Tir de combat et de groupes de l'infanterie » (Das gefechtsmässige Abtheilungsschiessen der Infanterie). L'auteur y utilise les renseignements que lui a fournis le Directeur de l'Ecole de tir d'infanterie de Munich, le lieutenant-colonel Kronberger, sur les résultats de très importants tirs d'essai qui ont eu lieu dans cette école depuis la publication du traité en question. La pratique a démontré la rigoureuse exactitude des principes scientifiques posés par l'auteur dans la première édition de son ouvrage. Je suis persuadé que les officiers d'artillerie suisse connaissent le « Jeu de tir d'artillerie » inventé par Rohne à l'époque où il était professeur à l'école de tir de l'artillerie. Rohne a fait également partie de la « Commission d'expériences d'artillerie » (Artillerie Prüfungs-Commission) de 1888 à 1890, alors que l'on étudiait le perfectionnement de notre matériel et de nos munitions par l'introduction d'un frein de tir, d'un nouveau shrapnel, de la poudre sans fumée, etc. On trouve, en outre, des traces de son activité dans la littérature périodique, entre autres dans le *Militär Wochensblatt*, où il a écrit de virulents articles contre le canon de l'avenir, prôné par le général *Wille*. Rohne a été l'adversaire de Reichenau, le fameux partisan des pièces à tir rapide de très petit calibre. S'attaquer à Reichenau n'était pas chose aisée, car, à un moment donné, Reichenau avait su se faire très bien voir en haut lieu, mais dès lors, grâce aux efforts de Rohne, son étoile a singulièrement pâli. J'ajoute que Rohne a depuis longtemps collaboré aux *Jahresberichte von Löbell*, où il donne l'exposé de la tactique de l'artillerie. On a dit, dans la presse quotidienne, que Rohne allait entrer comme directeur à l'Usine Krupp, mais ce n'est là qu'un simple bruit.

Au nombre des autres généraux mis à la retraite, nous trouvons le nom du *Comte de Wartensleben*, commandant la division de cavalerie de la Garde. Il était connu à la fois comme excellent cavalier et comme brillant causeur. Lieutenant de hussards de 1864 à 1866, il s'est signalé à plusieurs reprises par des coups hardis. En 1870-71, il commandait l'escorte particulière du prince Frédéric-Charles qui, plus tard, en fit son aide de camp.

Ont également passé à la retraite l'ancien commandant de la 31^e division à Strasbourg: *Freiherr Böcklin von Böcklinsau*, qui est d'origine badoise, et le lieutenant-général *von Lange*, inspecteur de la 3^e inspection de cavalerie, qui commandait la division de cavalerie B pendant les manœuvres impériales de 1898.

Le successeur du comte de Wartensleben est le major général *de Mossner*, depuis une année directeur de l'école d'équitation militaire de Hanovre. D'extraction bourgeoise, c'est un favori de l'Empereur qui, comme prince, commandait le régiment de hussards de la Garde à une époque où Mossner appartenait à l'état-major de ce régiment. Plus tard,

Mossner fut nommé aide de camp du roi. Aux manœuvres de Hombourg, en 1897, il était à la tête de la division de cavalerie D qui devait succomber à l'attaque du corps de cavalerie conduit par l'Empereur lui-même. Il est vrai que l'on avait compté sans la prévoyance du général comte de Hæseler, qui commandait le groupe d'armée Ouest, opposé à celui dont ce corps de cavalerie faisait partie.

Le nouvel inspecteur de cavalerie est le major-général Freiherr *v. Schele*. Gouverneur de notre colonie est-africaine de 1892 à 1895, il s'est acquis l'Ordre pour le Mérite dans sa campagne contre la tribu des Wahehe. Aux prochaines manœuvres de Pforzheim, il aura le commandement de la division de cavalerie du XIII^e corps d'armée.

On a nommé gouverneur de Strasbourg le lieutenant-général wurtembergeois *von Sick*, qui a été remplacé à la tête de la 27^e division par le lieutenant-général *de Hiller*, également wurtembergeois. En sorte qu'aux prochaines manœuvres impériales, on aura, dans les trois corps d'armée, deux commandants de corps et trois divisionnaires nouvellement promus depuis février, sans parler de nombreux officiers d'un grade moins élevé: commandants de brigades, etc. Cela prouve que le rajeunissement des cadres est à l'ordre du jour dans notre armée.

Encore une mutation, causée, celle-là, par un transfert au service diplomatique. Elle concerne le gouverneur de Berlin, général de cavalerie comte *v. Wedel*, qui a été nommé ambassadeur à Rome. Il avait été, pendant dix ans, attaché militaire à Vienne, puis plus tard conseiller de légation à Stockholm.

— Le 10 juin dernier on a vu, sur la plaine de Tempelhof, un spectacle analogue à celui dont je vous ai parlé l'année dernière : Une manœuvre de dix régiments de cavalerie dirigées, cette fois, par l'inspecteur général de la cavalerie *von der Planitz*. Toute la division de la Garde, avec deux batteries à cheval, était réunie sur la plaine. L'ennemi était marqué par la 6^e brigade de cavalerie, le 6^e régiment de uhlans et le 3^e de hussards (régiment *von Zieten*) avec une batterie. Je n'entrerai pas dans de plus longs détails sur ce déploiement de troupes, qui offrait un coup d'œil à peu près identique à celui que j'ai décrit l'année dernière. J'ajouterai cependant que l'Empereur fonctionnait, cette année, comme arbitre suprême et qu'il a fait le même jour l'inspection d'une brigade de la Garde.

— Des exercices d'aérostation militaire ont lieu actuellement dans les montagnes de Harz près de Blankenburg. Précédemment, les aérostiers avaient organisé, dans les environs de Berlin, des expériences réussies de télégraphie sans fil, découverte qui rendra de grands services à l'aérostation de campagne. Les aérostiers emploient, pour leurs exercices, des quantités considérables d'hydrogène, gaz dont il n'existe en Allemagne

gne qu'une seule fabrique à Leopoldshall. On le transporte dans de grosses bonbonnes en acier fermées hermétiquement. Dernièrement un nommé Zekéli, de Potsdam, qui avait eu l'intention d'équiper un ballon pour faire, à l'instar d'Andrée, un voyage d'exploration scientifique de longue durée, a dû momentanément renoncer à son projet, faute de pouvoir se procurer l'hydrogène dont il avait besoin, la fabrique ne pouvant en produire plus qu'elle n'en fournit aux aérostiers militaires.

Le nouveau ballon dirigeable imaginé par le général ccmte Zeppelin sera lancé, dans le courant de juillet, à Friedrichshafen sur les bords du lac de Constance. Un établissement d'essais a été construit près de cette ville par une société anonyme qui s'est constituée en vue d'exploiter et de perfectionner l'invention du général et qui se propose d'étudier surtout les mouvements des couches supérieures de l'atmosphère. L'aérostation militaire tirera grand profit de ces expériences, si elles donnent les résultats qu'on en attend.

— Au mois de septembre prochain, nous aurons à Berlin une *exposition internationale de voitures automobiles*. Le comité d'organisation est présidé par le général de Podbielski, directeur des postes et des télégraphes d'Allemagne. L'administration militaire a promis son concours à cette exposition.

— Un officier du bataillon du train de la Garde, M. le premier-lieutenant *von Kries*, a inventé un nouveau système de lampe-réflecteur à acétylène qui projette la lumière à une distance d'environ 100 mètres et qui est portée à dos par un soldat, comme un sac. Cette lampe a été essayée sur le polygone de la brigade des chemin de fer par une société d'infirmiers volontaires de Berlin. Les essais ont parfaitement réussi. En général, on préférera cependant l'électricité à l'acétylène, l'emploi de ce gaz n'étant pas sans dangers, malgré tous les perfectionnements qui ont été apportés à ce genre d'éclairage.

— Quelques modifications vont être apportées à *l'uniforme de l'artillerie de campagne*, afin que l'on puisse mieux reconnaître les corps d'armée auxquels les régiments appartiennent. Jusqu'ici, les pattes d'épaules étaient de couleur uniforme — rouge — pour tous les artilleurs ; dorénavant, elles seront de couleur différente selon les corps d'armée, comme dans l'infanterie. Les bataillons de télégraphistes porteront l'uniforme des pionniers avec une insigne spécial (un faisceau d'éclairs) sur l'épaulette. Les soldats des troupes sanitaires seront coiffés d'une casquette d'étoffe rouge — analogue à celles de nos chefs de gare — avec une grande visière, en sorte qu'on les reconnaîtra facilement à distance sur le champ de bataille.

— On va réduire le nombre, exagéré actuellement, des officiers non

incorporés ou hors cadre, mesure qui atteindra en première ligne ceux qui ont obtenu des congés de longue durée pour compléter leur instruction à l'étranger.

— Notre Ministère de la Guerre prendra part à l'*Exposition universelle de Paris en 1900*, mais il se bornera à exposer des effets d'habillement et d'équipement et des objets ou appareils employés par les troupes sanitaires et tout ce qui a rapport au logement et à la nourriture des troupes. Une somme de 294,000 marcs y sera consacrée cette année. Les Parisiens reverront donc, dans des circonstances pacifiques cette fois, ces fameux casques à pointe ou — comme on les appelait aussi — ces « paratonnerres » sur lesquels, en 1870, ils auraient bien voulu voir tomber toutes les foudres du ciel.....

— Dans nos provinces de l'Ouest, on s'adonne avec passion au dressage des *pigeons-voyageurs*. Les autorités militaires voient naturellement d'un bon œil et encouragent ce sport si utile aux intérêts de l'armée. Des sociétés se sont formées en beaucoup de localités pour l'entraînement de ces intelligents volatiles. Dernièrement un train de 16 voitures contenant 8000 pigeons-voyageurs est arrivé de Dortmund à Spandau. Les employés du génie de cette dernière place forte s'occupent de leur entretien en attendant leurs lâchers qui auront lieu ces jours prochains.

— Nos journaux annoncent que lors de l'inspection du bataillon de chasseurs n° 8, en présence du général commandant le XIV^e corps d'armée, à Schletstadt, on avait fait usage de quelques mitrailleuses Maxim, du calibre de 8 mm. On suppose qu'il ne s'agit que d'un simple essai, toutefois je suis persuadé qu'il serait utile de les introduire pour tout de bon dans la guerre de montagne — et cette région d'Alsace a un peu le caractère de montagne, — notre artillerie de campagne est trop lourde dans ces terrains. Dans les bataillons de chasseurs, on s'adonne également au dressage des chiens de guerre, et on obtient des résultats satisfaisants. Les animaux portent au collier une petite sacoche destinée à recevoir les dépêches que, dans le service de sûreté, on leur envoie porter d'un poste à l'autre.

— On vient de publier une nouvelle ordonnance sur l'habillement des officiers (Bekleidungsvorschrift für Officiere); elle contient un certain nombre d'innovations. Ainsi, à l'avenir, les officiers porteront en campagne et pendant les manœuvres des gants rouges-bruns, et plus des gris. Outre le paletot et le manteau, ils sont autorisés à porter une pèlerine (Umhang) en drap (Laune-, Loden- oder Paletotstoff) et même, s'il y a lieu, un capuchon. Il est sévèrement interdit de porter un uniforme ou des équipements qui ne sont pas strictement réglementaires ou même, comme cela arrive parfois, des costumes ou des équipements de fantaisie.

— Vers la fin du mois d'août, du 24 au 30 août, aura lieu près de Thionville un grand exercice de siège auquel l'Empereur assistera. Les troupes

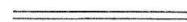
qui y prendront part se composent d'une part du régiment d'infanterie n° 145 (Régiment du Roi), d'une subdivision du train (bataillon n° 16) et d'une boulangerie militaire, appartenant à la garnison de Metz; d'autre part de la garnison de Thionville tout entière, formée du régiment d'infanterie n° 135, du 6^e dragons, et d'une compagnie d'artillerie à pied. Les opérations auront probablement lieu dans les voisinage de hauteurs de Gertriegen qu'on compte prochainement fortifier.

— L'Empereur a donné l'ordre de ne plus admettre, dans les manœuvres de campagne, la masse exagérée de bagages d'officiers qu'on voyait parfois. Les ordonnances ont été précisées et les commandants sont rendus responsables de leur exécution. Les volontaires d'un an n'auront plus droit au transport de leurs effets sur les voitures. Sont interdits également les lits de camp, les tables, les chaises, etc., pour les bivouacs. Les officiers devront faire usage des tentes-abris réglementaires et ne seront pas autorisés à employer leurs tentes particulières.

— La future organisation de l'artillerie de campagne et du train a été réglée par un ordre spécial dont je vous entretiendrai dans ma prochaine chronique; je renvoie aussi une foule d'autres sujets très intéressants qui me feraient dépasser l'espace dont je dispose aujourd'hui. J'y reviendrai.

— Deux petits lapsus, que je ne puis laisser passer sans correction, se sont glissés dans ma chronique de juin. Page 399 d'abord : Le général qui a pris part avec distinction à quatre campagnes, est l'aîné de Meerscheidt-Hüllessem, mort en 1895, et non son demi-frère le lieutenant-général et nouveau commandant du corps de Strasbourg Freiherr von Meerscheidt-Hüllessem, qui n'en a fait aucune. Page 401, ligne 12. il faut lire : Le général de Falckenstein estimait que les nouveaux forts seraient trop rapprochés de la frontière : *peut-être aurait-il préféré la création d'une enceinte nouvelle plus éloignée et plus étendue, d'une occupation plus difficile* » et non : « *peut-être craignait-il etc.* ».

Il était bon de préciser et de rendre à César... ou plutôt de ne pas lui attribuer ce qui ne lui appartenait pas.



CHRONIQUE ANGLAISE

Les effectifs de l'armée et le recrutement. — Ce que coûte une campagne. —

Les balles... qui tuent. — Les évolutions du matériel d'artillerie de campagne depuis quarante ans. — Modifications au matériel actuel pour accélérer le tir.

Pendant que des messieurs très distingués et pourvus des meilleures intentions discutent à La Haye sur la manière d'humaniser les guerres et de les rendre plus rares, — puisqu'on ne peut les supprimer, — les nations

civilisées passent leur temps à perfectionner leur organisation militaire et leurs armements, et à accroître leurs effectifs. Les chroniqueurs militaires ont encore du pain sur la planche ; ils en auront longtemps.

L'Angleterre est précisément en train d'augmenter ses effectifs ; mais cette augmentation de l'armée régulière votée en 1897 par le Parlement ne s'effectue pas avec autant de facilité qu'on l'espérait au début. En 1897, l'armée britannique, si l'on en excepte les Indes et les quelques corps indigènes créés ces dernières années en Afrique et en Chine¹, comptait 147 398 hommes, officiers compris. On doit arriver en 1901 au chiffre de 173 442, c'est-à-dire à une augmentation de plus de 26 000 hommes, qui permettra à l'Angleterre de mieux se défendre chez elle et d'intervenir plus efficacement dans une guerre continentale qui pourrait l'intéresser.

Si l'on ne considère que l'armée régulière, cette augmentation a l'air de se faire régulièrement, mais il faut regarder plus loin pour se rendre compte de ce qui se passe ; il faut examiner la situation actuelle de la réserve et de la milice, ainsi que les conditions dans lesquelles doit se faire le recrutement.

Laissons parler les chiffres et comparons les effectifs de l'armée anglaise dans son ensemble en 1895 et en 1899 :

	Armée régulière.	Réserve.	Milice.	Total
1er janvier 1895	213,555	82,804	112,541	408,900
1er janvier 1899	222,373	78,798	107,753	408,924

L'augmentation totale n'est donc pas très considérable ; elle n'est que de 24 hommes. Si l'armée régulière a grossi, ce n'est qu'au détriment de la réserve et de la milice, des miliciens se sont engagés et des réservistes se sont rengagés. Et pourtant des efforts considérables ont été faits pour obtenir un plus fort contingent de recrues ; on a fait son possible pour rendre l'armée plus populaire, pour procurer des avantages aux soldats, soit pendant leur vie militaire, soit après ; les agences de recrutement ont bien travaillé, mais pour s'approcher du chiffre à atteindre, il a fallu accepter des hommes d'une taille en dessous du minimum fixé. En 1896, il y en avait 18 %, en 1897, 29 %, et en 1898, 33.8 %. Auparavant, ces hommes qui n'avaient pas encore atteint un développement physique suffisant, on les incorporait provisoirement dans la milice ; maintenant, pour faire nombre, tout au moins, on les admet directement dans l'armée régulière.

Cette difficulté de trouver des recrues en nombre suffisant préoccupe à juste titre ceux qui s'intéressent à l'armée anglaise et à son développement. Il convient du reste d'observer que les conditions d'enrôlement dans l'armée régulière sont toutes spéciales et particulières à l'Angleterre. Il

¹ Un corps dans l'Afrique occidentale, un dans l'Afrique centrale et un à Weï-hai-Weï.

ne s'agit pas comme ailleurs d'inscrire tous les jeunes gens physiquement aptes qui ont atteint un certain âge, et de les répartir suivant les besoins. Il faut trouver des hommes qui veulent faire en quelque sorte le métier de soldat, parce que celui-ci leur convient ou parce qu'ils n'en ont pas d'autre.

L'*United Service Magazine* du mois de juin, dans un intéressant article, recherche les raisons qui amènent aujourd'hui le jeune homme à s'enrôler. Il en trouve cinq, que l'on me permettra d'indiquer :

1^o Pour améliorer sa condition, c'est-à-dire pour obtenir du travail, et par celui-ci la nourriture nécessaire à son existence. (Cas fréquent.)

2^o Par désir de gloire. (Rare.)

3^o Par vanité, pour porter de beaux habits. (Cas fréquent.)

4^o Pour échapper aux conséquences de crimes, de querelles domestiques. (Très fréquent dans les villes, moins dans les districts agricoles.)

5^o Par goût naturel de la vie de soldat et pour en faire sa profession. (Rare.)

Nous ne sommes pas à même de contrôler les dires de l'auteur de l'article dont nous parlons ; ils paraissent d'ailleurs parfaitement vraisemblables mais ne sont malheureusement que des affirmations qui ne valent que comme telles. L'avenir nous apprendra si l'on a trouvé le moyen d'augmenter le nombre des recrues à enrôler chaque année. On est arrivé en 1898 à environ 40000 et c'est 50000 qu'il faudrait.

* * *

Une arme pour laquelle le recrutement est plus facile que pour les autres, c'est la cavalerie, le goût pour les exercices équestres étant fort développé dans le Royaume-Uni. Mais si le recrutement est aisé, tout le monde n'est pas content de la manière dont on instruit la cavalerie anglaise. Un officier de cavalerie, qui ne signe pas, exhale son mécontentement dans le numéro d'avril du *Journal of the Royal United Service Institution* et ses plaintes valent la peine qu'on s'en occupe.

En premier lieu, il paraît qu'au lieu de verser les recrues ensemble dans les unités et de les éduquer pour leur propre compte, on les verse dans les escadrons par une ou par deux à la fois. Elles se trouvent de suite mélangées aux anciens soldats déjà formés et leur entraînement ne se fait pas dans de bonnes conditions.

Il se plaint aussi que l'on réprime et décourage au lieu de la cultiver l'initiative du jeune officier qui n'a rien à faire qu'à surveiller l'exécution d'une routine, à moins qu'on ne l'emploie au service d'adjudant de régiment. Et pourtant aujourd'hui partout on s'efforce de développer l'instruction du jeune officier de cavalerie qui demande des connaissances tactiques étendues, outre les qualités individuelles, l'énergie, l'intelligence, l'audace et le coup d'œil.

La tâche de chef de patrouille de cavalerie est une des plus belles que puisse avoir à remplir un officier, mais pour l'exécuter elle demande des connaissances que l'officier ne peut acquérir que si on les lui enseigne et si on l'encourage chaque jour dans ses études.

Le *Cavalry Drill Book* dit que rien de ce qui n'est pas simple ne peut réussir en guerre et qu'il ne faut donc exercer en temps de paix que des choses simples et ne rien enseigner sur la place d'exercice qui soit impossible sur le champ de bataille. Excellente recommandation, mais qui ne paraît guère suivie là où l'on passe des semaines à enseigner et à exercer les différentes colonnes de marche dont on complique à plaisir la formation. Cela prend beaucoup de temps précisément parce que c'est compliqué et que ça doit être su à fond, car c'est ce que l'on demande aux inspections.

Sur le service en campagne le *Drill Book* renferme de bonnes et utiles prescriptions; mais on les trouve trop détaillées, ne laissant pas assez agir l'intelligence et l'initiative. Le système d'avant-postes est enseigné avec une précision trop formaliste et paraît plutôt convenir à l'infanterie. Il consiste en une chaîne continue de postes d'observation en vue les uns des autres et avec des soutiens et des réserves en arrière, sorte de formation en éventail qui paralyse la véritable action de la cavalerie par la dispersion de ses forces. Quant au service de patrouilles, il est presque inconnu malgré son importance et sa nécessité universellement établies.

Enfin on se plaint que les chevaux sont mal entraînés et ne supportent pas les fatigues comme ils le pourraient, si bien qu'en manœuvre les chevaux fourbus abondent.

* * *

Au mois d'avril a paru le rapport de lord Cromer sur l'administration de l'Egypte en 1898. Les frais de la campagne du Soudan s'élèvent à 2 354 000 livres, ce qui est peu de chose quand on pense à tout ce qui a été fait. Pour 1899 les dépenses au Soudan sont évaluées à 383 000 livres, dont 50 000 fournies par les recettes du Soudan et le reste par le trésor du khédive. Il faudra du temps avant que le Soudan produise beaucoup. La plupart des districts sont complètement ruinés par la domination mahdiste qui a été terrible. Les tribus soudanaises sont heureuses aujourd'hui d'avoir quitté le joug des Derviches et d'être sorties de leur longue servitude. La sécurité est maintenant complète dans tout le pays et chacun s'efforce de remettre toutes choses en état. Les ingénieurs anglais se distinguent dans la construction du chemin de fer; on avance rapidement pour atteindre Khartoum avant la fin de l'année.

Quant au vainqueur des Derviches, la Chambre des Communes vient de le récompenser de ses victoires en lui votant par 393 voix contre 51, la

somme respectable de 30000 livres sterling. Le bill a passé sans peine malgré les reproches qu'on adressait à lord Kitchener. Il a du reste démenti avoir donné l'ordre de massacrer les blessés sur le champ de bataille d'Omdurman et de piller la ville trois jours durant. Cela s'est fait sans son ordre et à la vérité sans qu'il ait rien fait pour l'empêcher. Quant à la violation de la tombe du Mahdi, dont les restes ont été jetés dans le Nil, c'est une mesure politique que nécessitaient, paraît-il, les circonstances.

Devant la Chambre des Communes, c'est M. Balfour qui a fait son panégyrique, le portant aux nues comme représentant le type parfait du général moderne. En réalité, a-t-il dit à peu près, la bataille d'Omdurman a été le résultat d'une série d'opérations réfléchies et menées avec grand soin et une rare prévoyance. On sent dans cette préparation lente mais sûre, l'action d'une force intellectuelle et morale extraordinaire. Le général Kitchener a dû vaincre un ennemi dont les forces étaient numériquement supérieures aux siennes, loin de sa base d'opérations, dans une terre ennemie, dans une région où, sauf l'eau, tout ce qui est nécessaire à une armée manquait, avec des troupes dont une partie se souvenait des terribles massacres d'il y a quinze ans, quand Hicks-Pacha conduisait les Egyptiens. Il réussit.

D'abord, des mois et des mois de patiente préparation, de soins minutieux pour tout détail et pour tout facteur nécessaire. Puis il se mit à avancer lentement, irrésistiblement pour aboutir au triomphe d'Omdurman. Lord Kitchener a été un grand général mais plus encore un grand organisateur.

Il eut aussi son détracteur : au nom de la morale, sir John Morley s'éleva contre les excès commis :

« Ce sont des actes ignobles. Vous envoyez des soldats civiliser les sauvages, prenez garde que les sauvages ne rendent pas barbares les soldats. Et ce qui est plus important : faites attention que les maximes et les sentiments de la Chambre ne deviennent pas ceux de barbares. Ce serait un vilain jour celui où nous montrérions avoir une conscience pour la mère-patrie et une autre pour les pays lointains. »

* * *

Le dernier reproche de sir John Morley pourrait peut-être s'appliquer aux nouveaux projectiles d'infanterie dont les Anglais ont fait usage dans leurs dernières campagnes contre les Afridis et au Soudan. Ne trouvant pas assez meurtrier le projectile ordinaire du Lee-Metford, ils ont imaginé la balle dum-dum, qui n'est du reste autre chose que la balle ordinaire dont on a limé l'extrémité de la chemise en nickel jusqu'à ce que le plomb soit à découvert.

Limée suffisamment, cette balle devient expansible mais présente alors l'inconvénient de rayer le canon du fusil. C'est cette circonstance, et non des considérations humanitaires, qui occasionna l'essai d'un nouveau projectile de même genre qui a fait ses preuves à Omdurman. C'est une balle dont la partie antérieure est évidée et offre une petite cavité tapissée entièrement par la chemise en nickel du projectile. Les effets qu'elle produit sont encore plus terribles que ceux de la balle dum-dum : la chemise nickelée éclate près de la pointe et le plomb s'étale en champignon en provoquant d'énormes déchirures d'autant plus dangereuses que la résistance est grande. Dans les parties molles, telles que le gras de la jambe, la balle se comporte comme une balle pleine.

C'est la balle qui tue par opposition à celle qui se contente de percer. Reste à savoir si la Conférence de la Haye parviendra à en défendre l'usage même contre des sauvages.

— Comme toutes les puissances, l'Angleterre poursuit les études d'un matériel de campagne à tir rapide. En attendant que ces études aient permis de se décider pour un matériel déterminé, elle a adopté, à l'exemple de certains pays, notamment l'Autriche-Hongrie, des mesures transitoires pour accélérer le tir de son matériel actuel, et pour tirer meilleur parti de son armement. Elle le peut d'autant mieux que le matériel actuellement en service est de construction relativement récente — il date de 1883 — et que l'affût se prêtait bien aux modifications projetées.

Il est assez curieux de suivre, dans les quarante dernières années, l'évolution des idées en Angleterre, relatives à la construction des canons. Je me permets de les rappeler.

Après avoir été la première à adopter, en 1858, une bouche à feu à chargement par la culasse, l'Angleterre revenait en 1871 au chargement par la bouche ; puis, sous l'influence des opinions de l'étranger et des résultats de tir décidément meilleurs du chargement par la culasse, elle reprit ce dernier en 1879 en adoptant alors le canon de 3 pouces (76mm²), encore que l'opinion ne fût pas fortement assise, puisque les dernières pièces de ce modèle étaient terminées avec le chargement par la bouche. Ce n'est qu'en 1883, après une longue série d'essais comparatifs, que l'Angleterre adoptait pour l'ensemble de son matériel d'artillerie, le chargement par la culasse avec la vis française et l'obturateur de Bange, et des bouches à feu en acier fondu.

Au commencement de l'année 1895, l'armement de la majeure partie des batteries de campagne se trouvait constitué par le *canon de campagne de 12-pr. B. L. (Breech Loading) 7 cwt.* du calibre de 3 pouces (76.2mm), dont la bouche à feu pesait 356 kg. et le projectile 5.7 kg. Cette pièce servait à la fois pour les batteries à cheval et pour les batteries montées et réalisait ainsi non seulement l'unité de calibre, mais l'*unité de pièce*. Elle ne réussit cependant pas à donner satisfaction à aucune des deux artilleries.

Les batteries à cheval la trouvaient trop pesante, les batteries montées lui reprochaient son défaut de puissance. De là, de nouveaux essais qui conduisirent à l'adoption pour l'artillerie à cheval d'un canon à fils de six quintaux, introduit en 1896 (*12-pr. B. L. wire-gun 6 cwt.*) du calibre de 3 pouces, et aboutirent au maintien pour l'artillerie montée du canon de 12-pr. mod. 1883, modifié dans quelques détails, mais dont le poids du projectile était porté de 12 livres (5.4 kg.) à 15 livres (6.4 kg.); on adoptait en même temps un obusier de 5 pouces (127 mm.) du poids de 450 kg., dont n'étaient toutefois armées, fin 1897, que deux seules batteries de l'intérieur.

C'est au matériel de 1883 que se rapporte la modification qu'on vient d'entreprendre pour accélérer le tir. L'affût actuel comporte un petit affût, pivotant autour de l'essieu et un frein hydraulique qui limite le recul de la bouche à feu.

L'addition de ces deux dispositifs avait déjà eu pour effet d'accroître notablement la rapidité du tir. Celle-ci vient d'être augmentée encore par l'adjonction d'un appareil dû au colonel Clarke, de l'Arsenal de Woolwich, et destiné à limiter le recul de l'affût.

Cet appareil consiste en une bêche de crosse reliée par deux bras à un ressort placé sous les flasques, mais organisée de telle manière que sans dégager la bêche enfoncee dans le sol, on peut donner à l'affût de petits déplacements nécessaires pour le pointage en direction¹. Les nouveaux dispositifs permettent d'atteindre une vitesse de tir de cinq coups à la minute.

On est actuellement occupé à l'arsenal de Woolwich à pourvoir de cette bêche toutes les batteries. Le travail est très activement poussé.

Entre temps, on poursuit les essais de matériel à tir rapide.

Le *Daily Chronicle* annonçait le 31 mars, que le résultat des expériences faites avec les diverses pièces présentées au Département de la Guerre tant par l'Arsenal de Woolwich que par les maisons Armstrong et Vickers, aurait conduit à l'adoption définitive du matériel proposé par ce dernier établissement.

L'armement de l'artillerie de campagne comprendrait deux pièces à tir rapide : l'une de 15 livres pour l'artillerie montée, l'autre de 12 livres pour l'artillerie à cheval. Ces pièces ne seraient en somme que des canons automatiques Maxim perfectionnés.

La construction des nouvelles batteries serait, paraît-il, commencée. Les nouvelles pièces seraient distribuées d'abord au 1^{er} corps.

M. W.

¹ La *Revue d'artillerie* du mois de juin dernier donne la description et le dessin de cet appareil. (Réd.)

CHRONIQUE FRANÇAISE

(D'un correspondant occasionnel.)

Un nouveau ministre de la guerre. — Le stage des lieutenants-colonels. -- La Conférence de la Paix. — Automobilisme.

L'ère des ministres de la guerre civile serait-elle close ? MM. de Freycinet et Krantz n'ont pas fait, avouons-le, très brillante figure à la tête de l'administration de l'armée. Mais leurs prédécesseurs immédiats, quoique généraux, n'avaient pas fait brillante figure non plus.

Cette fois-ci nous avons au ministère un soldat dans la véritable acception du mot. Ce n'est pas du général de Galiffet qu'on dira jamais qu'il a céde à des visées politiques. Il est officier, pas autre chose. De là le prestige dont il jouit. Son caractère le lui vaut autant que son glorieux passé de guerre. Le commandant de brigade de cavalerie qui, dans la fournaise de Sedan, ayant déjà conduit une charge héroïque autant qu'impuissante, répond à l'ordre de charger de nouveau : « Tant que vous voudrez, mon général; aussi longtemps qu'il en restera un ! » Celui-là a le cœur à la bonne place et mérite qu'on se découvre devant lui.

Dans le moment actuel, l'armée française ne compte pas un général devant lequel ses subordonnés s'inclineront plus volontiers. Sous sa direction, tout rentrera promptement dans l'ordre; les infractions à la discipline dont plusieurs chef d'unités ont donné l'exemple verront leur terme.

La trop célèbre affaire aussi verra son terme, espérons-le. Le retour de Dreyfus me paraît avoir hâté cette évolution des sentiments dont je vous parlais dans ma dernière chronique. Il ne faudrait plus grand chose peut-être pour qu'un verdict d'acquittement fut accueilli dans l'armée par un soupir de soulagement à peu près général. Cela dépendra naturellement de la tournure des débats et un peu aussi de l'attitude de Dreyfus lui-même. La publicité du procès jouera un grand rôle.

Je parlais tout à l'heure de M. Krantz. Il n'a été qu'une étoile filante au ministère de la guerre, et pas même de première ni de deuxième grandeur. Il a cependant signé une bonne réforme. La voici telle que l'expose une circulaire du 12 juin :

« Les lieutenants-colonels qui semblent, par leur âge et par leurs aptitudes, appelés à atteindre les échelons supérieurs de la hiérarchie et à exercer le commandement des troupes des différentes armes pourront être autorisés par le ministre, sur leur demande, à accomplir un stage dans une arme autre que la leur.

» Les chefs de bataillon ou d'escadron inscrits au tableau d'avancement pourront faire, par anticipation, une demande de stage en vue du moment où ils seront promus au grade supérieur.

» Le ministre désignera, chaque année, les lieutenants-colonels admis au stage et les corps dans lesquels ils devront l'accomplir,

» La durée de ces stages sera d'environ dix mois, de l'arrivée de la classe à la fin des manœuvres. »

Dix mois de stage dans une autre arme que la leur, ça n'est pas une exigence outrée imposée à de futurs généraux. Mais c'est toujours autant. Le grade de lieutenant-colonel est d'ailleurs, et de beaucoup, celui qui convient le mieux pour l'envoi en stage. Le lieutenant-colonel est un rouage utile mais point indispensable dans le régiment; il joue un rôle quelque peu accessoire, celui d'un *alter ego* subalterne du colonel, son remplaçant s'il le faut, son aide en temps ordinaire. Lui absent, le régiment marche quand même; l'instruction n'en souffre pas. Plus tard, il n'en serait pas ainsi. De trop fréquents changements de colonels exercent une influence néfaste sur le développement de l'instruction d'un régiment. Il en résulte des périodes de flottements et par conséquent des pertes de temps et de travail.

Donc, rien de mieux que le stage des lieutenants-colonels; à une condition toutefois, c'est qu'il entre dans la pratique. Quelque réserve est de mise en effet. J'en ai tant vu de ces résolutions admirables sur le papier, dont l'exécution eût été parfaite et qui sont demeurées lettres mortes. Avant de chanter victoire, il convient toujours d'attendre la sanction des actes. Ce qu'un ministre a fait, l'autre peut le défaire; les changements ministériels ne sont même pas nécessaires pour que les plus belles pensées d'un règne restent éternellement à l'état de pensées!

Il en pourrait bien être ainsi de celle qui a inspiré la convocation de la conférence de La Haye. Nous ne manquons pas d'idéalistes en France, mais je doute qu'il s'en trouve beaucoup pour croire à l'éternité de la paix même garantie par conventions et traités.

Le jour où quelque nation aura un intérêt majeur à se servir de ce grand régulateur des rapports internationaux qui s'appelle la guerre, elle s'en servira, et mieux elle s'y sera préparée, plus sûrement elle fera pencher la balance en sa faveur. Les tribunaux d'arbitrage et les paperasseries diplomatiques seront pour elle un faible obstacle. Elle ira de l'avant et si elle est la plus forte, elle gagnera l'enjeu pour lequel elle a estimé utile d'entrer en campagne. Il en a été ainsi de tous temps, — il suffit de relire son histoire pour s'en convaincre — et il en sera ainsi tant que l'homme sera l'homme.

Je ris quand j'entends nos intellectuels disserter doctement sur le développement moral des peuples qui les oblige à répudier les sauvageries de la guerre. N'est-ce pas hier encore que les Allemands, cette nation si poétique et chez laquelle on ne compte plus les philosophes humanitaires, se livraient aux massacres de Bazeilles, tuant les femmes et les vieillards, jetant les torches dans les maisons pour compléter l'œuvre du

canon. N'est-ce pas hier que les Anglais inventaient la balle Dum dum pour rendre plus atroces les blessures de leurs adversaires ? Et la mission Marchand a-t-elle hésité devant les fusillades et la boucherie des indigènes africains ?

Dans un autre ordre d'idée, certains détails de l'Affaire Dreyfus n'ont-ils pas montré combien les goûts de la sauvagerie étaient encore vivaces dans beaucoup de cœurs ?

Le progrès moral n'est qu'à fleur de peau, ce n'est pas l'amour du prochain qui pousse aux manifestations en faveur de la paix, c'est l'amour du bien-être matériel, indice de dégénérescence.

Admirons donc les efforts des représentants de l'Europe à la recherche de formules diplomatiques masquant honnêtement l'insuccès du Tzar, et rappelons-nous qu'une solide armée, convenablement instruite et outillée est, contre les entreprises du voisin, un argument plus persuasif que les arrêts sans sanction d'un tribunal d'arbitrage.

— L'automobilisme fait incontestablement de grands progrès, mais il s'en faut qu'on en puisse tirer tout ce que ses sectateurs prétendent. A entendre certains d'entre eux, nous serions à la veille de la suppression du cheval de trait dans l'armée, et même du cheval de selle pour certains emplois. L'automobile à essence ou à électricité suffirait à tout : à traîner les trains de bagages, de vivres et de munitions, à traîner également les pièces d'artillerie dans les colonnes de marche, à transporter, automobiles blindés, les commandants d'unité en reconnaissance, etc. On parle même de charrotes-motrices pour la construction des tranchées.

Que tout cela ne soit jamais, je n'aurai garde de le prétendre ; on a vu des inventions plus merveilleuses. Mais pour le moment, le seul emploi militaire de l'automobile que l'on puisse rêver — rêve non encore réalisé — c'est celui de tracteur sur route pour les trains de service en arrière du front.

L'avantage serait déjà considérable. Des traîtes de 80 kilomètres et plus n'ont pas été rares en 1870 pour certaines colonnes de ravitaillement. On aboutit, avec des étapes de cette longueur, à l'éreintement des chevaux et à leur mortalité exagérée.

L'automobile, j'entends l'automobile perfectionnée de l'avenir, à l'abri des détériorations encore trop nombreuses qu'il éprouve actuellement, permettra de gagner de la vitesse et de la sécurité dans la marche. Il suffit d'assurer le relevé des conducteurs et le tracteur peut repartir sans autre retard.

On voit d'ici combien surtout le ravitaillement en munitions sera mieux assuré ; ce ravitaillement qui constitue une des inconnues de demain, l'X de la guerre nouvelle où le tir rapide sera la règle, qu'il s'agisse du canon ou du fusil.

La machine qui jamais ne s'essouffle tirera de peine plus d'un chef d'armée. Et non seulement parce qu'elle est infatigable, mais parce qu'elle prendra moins de place. Au lieu des quinze mètres de l'attelage à six chevaux, au lieu des dix mètres de l'attelage à quatre chevaux, l'automobile se contentera d'un espace de 5 mètres, permettant, pour une même longueur de colonne, de doubler le nombre des voitures, ou ce qui vaut mieux que de multiplier sans nécessité leur nombre, de raccourcir ces colonnes.

L'automobile peut devenir ainsi un des grands moteurs des victoires à venir, mais il lui manque, dans sa construction actuelle, les qualités indispensables. Il faut pouvoir régler mieux la vitesse, disposer de freins plus sûrs, obtenir la marche rétrograde, protéger enfin toutes les parties délicates contre l'encrassement. Quand ces desiderata auront été réalisés, le cheval mécanique sera bien près d'entrer en concurrence dans l'armée avec le cheval-nature.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

A propos du budget de la guerre. — Le major-général Giletta. — Français et Italiens. — La mort tragique d'un soldat du génie.

Malgré tous les contre-temps dont a souffert le cabinet depuis un mois, à la suite de l'obstruction de la minorité de la Chambre, le budget de la guerre a pu être adopté, et avec lui une partie de celui de la marine. Les débuts du ministre de la guerre, général Mirri, orateur brillant et facile, ont été heureux ; la grande majorité des députés lui ont témoigné leur sympathie.

Quoique l'attention de la Chambre fût surtout tournée vers le projet de loi sur les mesures politiques relatives à la presse et au droit de réunion, la discussion du budget a été longue et vive. Plusieurs questions importantes ont été soulevées.

L'exposé des motifs du chapitre des dépenses pour l'exercice 1899-1900 relève la disproportion énorme qui existe entre les dépenses pour l'infanterie et celles pour les autres armes. Dans un budget de 239 millions de francs, l'infanterie n'entre que pour un tiers. « La raison simple et nue de cette anomalie, dit l'exposé des motifs, est que nous avons résolu le problème du commandement en inculquant à nos officiers du génie et de l'artillerie des trésors de science qui ne leur seront d'aucun fruit dans une guerre future. L'artillerie, entre autres, aura, dans l'avenir, une tâche plus facile que celle des autres armes. Aujourd'hui, les officiers les plus vaillants doivent avant tout affluer dans la cavalerie et dans l'infanterie. »

Pour remédier à l'inconvénient signalé, l'exposé des motifs propose les innovations suivantes :

- 1^o Tous les officiers doivent sortir d'une unique Université militaire.
- 2^o L'état-major doit être ouvert à tous les grades.
- 3^o Les spécialistes seront renvoyés à un corps technique.

Tous ces points ne pouvaient être tranchés à l'occasion du budget, mais la majorité de la Chambre n'en a pas moins compris l'importance des modifications proposées. Il importe que l'on en finisse avec un régime qui met en état d'infériorité un officier, pour cela seul qu'il est de l'infanterie. Toute disparité de traitement entre les armes doit cesser. Chaque officier doit pouvoir aspirer aux grades supérieurs et à l'état-major en raison de ses mérites et de son intelligence, et en créant pour les spécialistes un corps technique où ils pourront s'occuper du matériel et des perfectionnements à apporter aux outils de guerre, on donnera la suprématie morale aux officiers qui ont à s'occuper non de ces objets-là, mais de la conduite des troupes sur le champ de bataille.

Espérons que la Chambre trouvera le temps de se consacrer sérieusement à une si grave étude et d'un intérêt vital pour notre armée.

Quelques députés ont abordé la question importante des capitaines d'infanterie montés. Ils auraient voulu proposer la réalisation au moins partielle de cette réforme.

Le ministre de la guerre a estimé que, pour le moment, il valait mieux ne pas toucher cette question. En revanche, il a promis d'étudier celle de l'introduction des bicyclistes dans l'armée et de tenter un essai aux prochaines grandes manœuvres.

— Tandis que tous les peuples civilisés attendaient avec une vive satisfaction l'arrivée du navire porteur du condamné de l'île du Diable, une affaire d'espionnage occupait de nouveau la justice française. Un général italien, le major-général Gilleta di San Giuseppe, arrêté le 6 juin, et traduit en tribunal comme espion, était condamné au maximum de la peine, soit cinq ans de prison et 5000 fr. d'amende.

Sur quels faits a été basée cette condamnation ? Vous connaissez ceux que la presse a rendus publics. Les journaux français ont donné à ce sujet des détails intéressants, trop intéressants même ; la plupart ne sont pas exacts, et prouvent seulement, une fois de plus, la vigoureuse imagination de nos chers voisins. Comment admettre, par exemple, que le général Gilleta — histoire de montrer sans doute combien il serait dangereux de le laisser échapper encore une fois — ait déclaré avoir fait, en 1889 déjà, de l'espionnage pour le compte du gouvernement italien ? qu'il connaissait par conséquent toutes les routes stratégiques de la frontière ?

Cette condamnation, fait grave, a vivement surexcité l'opinion publique italienne. Elle a prouvé qu'en dépit de tous les traités commerciaux con-

clus ces derniers temps, l'esprit public, en France, est plus que jamais hostile et méfiant envers tout ce qui est italien.

Il faut souhaiter que la grâce présidentielle mette au plus tôt en liberté le général Giletta, coupable ou non ; car si les Français ont un faible pour tout ce qui est des leurs, les bons Italiens aussi pourraient trouver le moment venu de mettre de côté toute trop grande noblesse de sentiments et payer leurs chers voisins de la même monnaie. Car voyez le contraste : A Nice, des Français applaudissent à la sentence qui condamne au maximum de la peine un général italien, tandis qu'à Cunéo, des Italiens applaudissent à l'acquittement d'un lieutenant français arrêté en Italie !

L'incident de Nice aura un écho au Parlement ; plusieurs députés ont déposé déjà des demandes d'interpellation.

— Je dois vous signaler la mort tragique d'un soldat du génie. Le 14 juin, la section du parc aérostatique, à Rome, procéda comme de coutume, sur le mont Mario, à des exercices avec le ballon captif. Le vent était fort, mais pas au point d'obliger à interrompre les exercices.

Tout à coup, au cours d'une ascension, le câble rompt. « Lâchez les cordes », ordonne-t-on aussitôt aux soldats. Malheureusement, soit que l'ordre n'ait pas été entendu, soit qu'il ait été mal interprété, un fort et robuste soldat, Vacca Oreste, se cramponne de toute sa vigueur à sa corde et est entraîné dans les airs avec une rapidité foudroyante.

Le malheureux soldat parcourt ainsi des centaines de mètres, — terrible voyage, — et ce n'est qu'au moment où le ballon passe au-dessus du Tibre, à 600 mètres d'altitude, qu'il lâche la corde et, précipité dans le vide, vient s'écraser sur la rive gauche du fleuve. Son cadavre fut retrouvé par des gardes de l'octroi.

On suppose que le pauvre Vacca, fort nageur, se sera laissé aller à l'espoir de tomber dans le Tibre.

L'officier et les soldats qui se trouvaient dans la nacelle ont heureusement atterri. Mais quels moments affreux n'ont-ils pas dû passer !

Cet accident a vivement ému la population de la capitale. Les journaux réclamèrent une enquête. Celle-ci fut ordonnée par le ministre. Elle démontra qu'officiers et soldats avaient fait leur devoir et que le vent n'était point assez fort pour obliger à renvoyer l'exercice.

Pauvre soldat ! Il est mort victime du devoir sur l'autel de la patrie.